



Auto Moto Ecole de Jouy

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis AM « option cyclomoteur » permet de conduire un cyclomoteur, scooter ou moto de 50cm³ et un quadricycle léger à moteur (voiture sans permis)

PUBLIC VISE	Candidats souhaitant conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie AM.
PRE – REQUIS	- Être âgé de 14 ans. - Être titulaire de l'ASSR de premier ou second niveau ou de l'Attestation de Sécurité Routière.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	- Équipements obligatoires en cyclomoteur (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).
LIEU DE LA FORMATION PRATIQUE	Avenue Irène et Frédéric JOLIOT CURIE 91070 BONDOUFLE
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateur professionnel diplômé du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- 1 Cyclomoteur - Ordinateur - Tableau blanc - Supports Pédagogiques
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie
SANCTION DE LA FORMATION	À l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée et signée, en présence d'un parent de l'élève mineur est fournie.



Auto Moto Ecole de Jouy

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Contrat de formation de 8 heures minimum est signé,
2. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève (questionnaire figure dans le livret remis à l'élève avant le commencement de la formation)
3. Formation pratique hors circulation
4. Apports théoriques sur le code de la route
5. Formation pratique en circulation
6. Sensibilisation aux risques

CONTENUS DE LA FORMATION

ÉCHANGES SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE PORTANT SUR :

- Le respect des règles
- La vitesse
- La consommation d'alcool ou autres produits
- L'utilisation de distracteurs
- L'influence et la pression des pairs

CODE DE LA ROUTE

- La signalisation verticale et horizontale
- Les règles de circulation
- Le positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction
- Le franchissement d'intersections et régime de priorité

COMPÉTENCES :

- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite
- Connaître les principales règles du Code de la route et comprendre leur rôle
- Formuler des risques spécifiques en fonction de la situation.

FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du cyclomoteur sans et avec passager

- Comprendre l'importance des équipements pour la sécurité
- Savoir effectuer les contrôles indispensables pour l'entretien et la sécurité
- S'installer au poste de conduite
- Démarrer, S'arrêter avec précision et en sécurité
- Tenir l'équilibre et rester stable
- Ralentir, Freiner
- Tourner à droite et à gauche
- Maîtriser la technique d'inclinaison pour aborder un virage
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement

Travail sur la technique et le regard



Auto Moto Ecole de Jouy

FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION

COMPÉTENCES 2 : Circuler en agglomération et hors agglomération

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle dans la circulation
 - S'insérer en sécurité dans la circulation
 - Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou quadricycle qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- S'arrêter et stationner
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
 - Détecter et identifier le type d'intersection
 - Évaluer la visibilité
 - Adapter sa vitesse
 - Respecter les règles relatives aux ordres de passage
 - S'arrêter, le cas échéant, et repartir
 - Dégager une intersection
- Changer de direction
 - Avertir de son intention
 - Se placer
 - Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds
 - Adapter sa vitesse
 - Respecter les règles de priorité
 - Dégager l'intersection

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage et de son mode de vie/ pressions sociétales

SENSIBILISATION AUX RISQUES SUR 4 THÉMATIQUES

- Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
- Les risques dus au débridage
- Les produits psychoactifs et la conduite
- La vitesse et ses conséquences
- La prise en compte des autres usagers vulnérables
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur



Auto Moto Ecole de Jouy

**PROGRAMME DE LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE D'UNE MOTOCYCLETTE
CATÉGORIE A1 et A2 DU PERMIS DE CONDUIRE**

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kilowatts.

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE A1 ou A2
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité une motocyclette.
PRE – REQUIS	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».- Être âgé de 16 ans et être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 1988 pour la catégorie A1.- Être âgé de 18 ans pour la catégorie A2.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins de l'élève l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant un volume de formation prévisionnel. Équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes, dorsal si possible).
LIEU DE LA FORMATION PRATIQUE	Avenue Irène et Frédéric JOLIOT CURIE 91070 BONDOUFLE
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateur professionnel diplômé du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">- Ordinateur- Tableau blanc- 1 Motocyclette pour la catégorie A1- 2 Motocyclettes pour la catégorie A2- Abonnement pour suivre les cours théoriques à distance
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : <ul style="list-style-type: none">- Bilan de compétences en cours de formation- Bilan de compétences en fin de formation
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.



Auto Moto Ecole de Jouy

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation.
A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé, 15H si vous possédez le permis 125cm³ pour la catégorie A2.
2. Formation théorique (Code Moto)
 - Cours et tests d'évaluation à distance portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne sur le site <https://www.Prepacode-enpc.fr> (Code Moto).
3. Formation pratique
 - 4 compétences générales sont enseignées dont 1 compétence sur air fermée à la circulation.
 - Durant la formation et à l'issue de la formation pratique l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.
4. Présentation aux épreuves du Code Moto et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

9 thèmes à distance :

- Le conducteur ;
- Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- La réglementation générale ;
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
- Les premiers secours.

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles de conduite en motocyclette.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Auto-évaluation ; Examens blancs



Auto Moto Ecole de Jouy

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT AUX ÉPREUVES PRATIQUES

Compétences générales	Sous-Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	<ul style="list-style-type: none">- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur- Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances- Monter et rétrograder les rapports de vitesse- Maîtriser la réalisation d'un freinage- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage- Maîtriser les techniques d'inclinaison- Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation- Adapter l'allure aux situations- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité- Tourner à droite et à gauche- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	<ul style="list-style-type: none">- Evaluer et maintenir les distances de sécurité- Croiser, dépasser et être dépassé- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante- Communiquer avec les autres usagers- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie- Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	<ul style="list-style-type: none">- Suivre un itinéraire de manière autonome- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence- Pratiquer l'éco-conduite

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage et de son mode de vie/ pressions sociétales



Auto Moto Ecole de Jouy

PROGRAMME DE LA FORMATION PASSERELLE

B VERS 125CM³

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

PUBLIC VISE	Candidats titulaires du permis B souhaitant conduire une motocyclette de la catégorie A1.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie A1.
PRE – REQUIS	Avoir obtenu le permis de la catégorie B depuis 2 ans. Cependant, cette formation n'est pas obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• Si vous avez obtenu votre permis B avant le 1^{er} Mars 1980 ;• Si vous conduisiez un 2 roues entre 50 et 125 cm³ avec une assurance dans les 5 années précédant le 1^{er} janvier 2011 ; Si vous conduisiez un 3 roues de la catégorie L5e avec une assurance dans les 5 années précédant le 1 ^{er} janvier 2011.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire. Équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes, dorsal si possible).
LIEU DE LA FORMATION PRATIQUE	Avenue Irène et Frédéric JOLIOT CURIE 91070 BONDOUFLE
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateur professionnel diplômé du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- 1 Motocyclette 125 cm ³
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des mises en situation en toute autonomie.
SANCTION DE LA FORMATION	À la fin de la formation, une carte est remise par l'Auto-école. Cette carte est à présenter lors d'un contrôle des forces de l'ordre avec l'attestation d'assurance et le permis de conduire.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Un contrat de formation de 7 heures est signé.
2. Formation théorique (2 heures)
3. Formation pratique hors circulation (2 heures)
4. Formation pratique en circulation (3 heures)

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE :

- Analyse des accidents de la route et les conséquences ;
- Les pièges de la route (conduite de nuit et sous la pluie) ;
- Détectabilité vis-à-vis des autres usagers ; Les équipements protecteurs adaptés à la moto ;
- Les dangers de l'alcool et autres substances.

FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION :

- Prise en main du véhicule ;
- Vérification du véhicule ;
- Démarrage du véhicule ;
- Positionnement du conducteur ;
- Positionnement du regard ;
- Freinage ;
- Tenir l'équilibre avec ou sans passager.

FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION :

- Franchir les intersections et changer de direction ;
- Savoir adapter sa vitesse en fonction de la circulation ;
- Se placer sur la chaussée et gérer les angles morts ;
- Dépasser en sécurité et en tenant compte du phénomène d'aspiration ;
- Savoir négocier un virage en sécurité.

Cette formation n'est pas sanctionnée d'un examen, juste une attestation de formation est remise.

Son absence est passible d'une amende de 4^{ème} classe, 135€.

PROGRAMME DE LA FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les cylindrées et tous les 3 roues motorisées quelle que soit leur puissance.

PUBLIC VISE	Candidats ayant obtenus la catégorie A2 souhaitant obtenir la catégorie A
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	<p>La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; - de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; - de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.
PRE – REQUIS	Être titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	<p>La formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.</p> <p>Équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes, dorsal si possible).</p>
LIEU DE LA FORMATION PRATIQUE	Avenue Irène et Frédéric JOLIOT CURIE 91070 BONDOUFLE
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateur professionnel diplômé du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Motocyclette - Tableau Blanc - Télévision - Ordinateur
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des mises en situation en toute autonomie.
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de suivi.



Auto Moto Ecole de Jouy

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation est d'une durée de sept heures, quel que soit le nombre d'élèves.

La formation comporte 3 étapes :

- 1 séquence théorique de 2 heures
- 1 séquence pratique hors circulation de 2 heures.
- 1 séquence pratique en circulation de 3 heures. La séquence en circulation comprend, le cas échéant, des phases d'écoute pédagogique.

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

- Accidentalité
- Détectabilité
- Vitesse
- Conduite et produits psychoactifs

COMPÉTENCES :

Prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette.
Identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

FORMATION PRATIQUE

Maniabilité hors circulation :

1. Changements de direction à droite et à gauche
2. Freinage
3. Inclinaison

COMPÉTENCES :

Anticiper et Adapter son comportement permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses lors des changements de direction, des freinages, de l'inclinaison.

Maniabilité en circulation :

1. Audit
2. Auto-évaluation, échanges, apports d'explications et de conseils
3. Bilan de la journée, Clôture de la formation

COMPÉTENCES :

Évaluer ses capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.